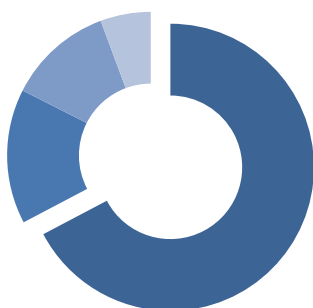


Tarif : Fixed - valable à partir du 16/03/2026

Clients résidentiels en Flandre - 03/2026 - Tarifs 6% TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics

* Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

	Fixed
	Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du tarif
Durée du contrat	<i>Indéterminé</i>
Durée du tarif	<i>1 an garanti</i>
Redevance fixe (€/an)	<i>65,00</i>
Tarifs	<i>Fixe</i>
Coût du gaz	<i>6,39</i>
Promotion	Si vous souscrivez un nouveau contrat Fixed, vous recevrez une réduction (*) de 60 € TVA incluse, que vous soyez un nouveau client ou un client existant choisissant ce nouveau contrat Proposition valable du 01/03/2026 au 06/03/2026
Facturation	Vous pouvez recevoir vos factures gratuitement par e-mail ou via Zoomit. Pour des factures papier, nous facturons 2 € par envoi. Le saviez-vous ? Si vous avez un compteur communicant, vous pouvez nous demander gratuitement de vous envoyer chaque mois une facture de consommation.
Paieement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).

Dans les centres de conseil indépendants pour les consommateurs du régulateur flamand (Vlaamse Nutsregulator) et de la VEKA, vous pouvez obtenir des conseils sur les mesures d'efficacité énergétique disponibles, les profils de référence de votre consommation d'énergie et les détails techniques des appareils consommateurs d'énergie.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Tarif Gestion données	Transport
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an			
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Mensuel/Annuel €/an	€/MWh
Région flamande						
Fluvius Antwerpen	15,68	2,26	83,22	0,91	18,92	0,165
Fluvius Halle-Vilvoorde	17,59	2,50	93,38	0,98	18,92	0,165
Fluvius Imewo	18,61	2,63	98,81	1,02	18,92	0,165
Fluvius Kempen	16,17	2,27	85,83	0,88	18,92	0,165
Fluvius Limburg	14,59	2,24	77,46	0,98	18,92	0,165
Fluvius Midden-Vlaanderen	16,33	2,32	86,71	0,91	18,92	0,165
Fluvius West	19,03	2,69	101,02	1,05	18,92	0,165
Fluvius Zenne-Dijle	18,40	2,60	97,72	1,02	18,92	0,165
Région wallonne						
ORES (Brabant Wallon)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Hainaut Gaz)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Luxembourg)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Mouscron)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
ORES (Namur)	31,91	4,29	140,93	2,21	-	0,165
RESA	34,59	4,64	122,05	2,53	-	0,165

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Accise fédérale (c€/kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,8724	0,1058
Consommation > 12.000 kWh	0,9623	0,1058

INFORMATIONS SUR VOTRE TARIF

Les montants mentionnés sont arrondis. Nous nous engageons à appliquer les prix de l'énergie fournie par OCTA+ mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant au minimum les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, nous pourrions modifier votre tarif conformément à l'article 6 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrits dans ce même article.

Ce produit est valable pour les clients non professionnels raccordés en basse tension durant le mois en cours indiqué au recto de cette carte tarifaire, et, cumulativement, tant qu'il est activement proposé sur [www.octaplus.be > Tarifs & Documents](#). En effet, afin de garantir la disponibilité de nos offres, les volumes disponibles à prix fixes sont limités. Dans le cas où cette limite serait atteinte, ce produit ne sera plus disponible à la souscription et vous pourrez découvrir nos autres solutions en ligne.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par Point de raccordement qui est facturée par année entamée. L'année est entamée lors de l'entrée en application de cette carte tarifaire, et une nouvelle année est entamée après chaque cycle de 12 mois qui suit l'entrée en application. Si vous changez de tarif ou si votre contrat est résilié en cours d'année, vous serez redevable de l'intégralité de la redevance fixe pour l'année en cours. Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

DURÉE DE VOTRE CONTRAT

OCTA+ Fixed est un contrat à durée indéterminée. La fourniture d'énergie dans le cadre de ce contrat doit débuter dans les 4 mois qui suivent votre souscription. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'annuler votre contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau système européen de gestion des quotas d'émissions CO2, communément appelé « ETS2 », les coûts associés seront ajoutés à votre facturation, en conformité avec la réglementation applicable.

(*) La ristourne vous est uniquement accordée après douze mois ininterrompus de consommation et octroyée sur une note de crédit diverse après cette période. Cette ristourne ne peut être cumulée avec d'autres promotions ou réductions.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur [www.octaplus.be – Tarifs & documents](#).